

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 24/1 (1997)

DOI: 10.11588/fr.1997.1.60754

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

est confirmée par les autres approches méthodologiques choisies par l'auteur. (Elle se trouve contredite par le choix de Trèves comme lieu de sépulture.)

Cette approche multiple – histoire des institutions, prosopographie des collaborateurs proches ou lointains de l'archevêque, itinéraire du prince – et basée sur un dépouillement des archives qui force l'admiration, donne certainement un résultat mieux étayé et plus nuancé que les études qui se limitent souvent à la seule analyse de l'itinéraire. D. Kerber en vient donc à la conclusion que l'archevêché de Trèves avait deux pôles doubles comme centres de gouvernement durant la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle et au-delà: deux villes, Trèves et Coblenz, dont chacune était doublée d'une forteresse résidentielle à l'extérieur, Pfalz et Ehrenbreitstein. Si Trèves, ville cathédrale, est bien sûr toujours restée le centre spirituel de l'archevêché, Coblenz prit un net avantage sur le plan administratif à cause de sa situation sur le grand axe de communications qu'était le Rhin. Cette évolution ne date d'ailleurs que de Jean de Bade, son prédécesseur ayant davantage tenu la balance entre les deux centres. Mais on ne peut pas parler d'un partage des fonctions entre les deux centres. Coblenz aussi était bien équipée sur le plan spirituel et Trèves continuait à assurer des fonctions d'administration territoriale. Cette bipartition se profile dès le XIV<sup>e</sup> siècle et trouve ses racines dans le territoire étriqué de la principauté qui s'étend le long de la Moselle, mais aussi sur la rive droite du Rhin le long de la Lahn – malheureusement Kerber néglige un peu cet aspect géographique des choses. Mais il insiste à juste titre sur une conclusion qui n'est pas le moindre des paradoxes dans un travail qui avait pour but d'étudier la formation de villes de résidence: cette bipolarisation révèle en effet que la mobilité géographique du pouvoir (*Reiseherrschaft*) restait de rigueur au XV<sup>e</sup> siècle; sans la présence physique du prince (ou de son officier) son pouvoir connaissait toujours des difficultés à s'imposer. Mais à Trèves aussi bien qu'à Coblenz l'archevêque et ses institutions résidaient de plus en plus souvent dans le château à côté: à Trèves pour éviter toute emprise du pouvoir urbain qui se voulait autonome, à Coblenz – mais les explications de l'auteur restent plutôt floues sur ce point – parce que pour des raisons topographiques le Ehrenbreitstein convenait mieux à la résidence archiépiscopale. Cette forteresse devint finalement en termes quantitatifs le centre de gouvernement sous Jean II et Jacques II de Bade.

L'approche institutionnelle de la géographie du pouvoir, méthode novatrice et dont D. Kerber montre l'efficacité, permet en tout cas d'affirmer que cette évolution n'était pas simplement une question de préférence personnelle de tel archevêque. En choisissant d'écrire l'histoire de la pratique gouvernementale dans l'espace, D. Kerber a réussi à bien faire avancer la *Residenzenforschung* telle qu'elle avait été lancée par Heinrich Patze.

Michel PAULY, Luxembourg

Peter SCHUSTER, *Der gelobte Frieden. Täter, Opfer und Herrschaft im spätmittelalterlichen Konstanz*, Konstanz (Universitätsverlag) 1995, 187 p.

Dans une présentation scientifique, avec bibliographie commentée, et plaisante à lire, format livre d'heures, P.S. de l'Université de Bielefeld propose une lecture renouvelée de la violence urbaine, ou plutôt du système pénal à Constance au XV<sup>e</sup> siècle. Tout le dispositif judiciaire vise à établir la paix idéale (*der gelobte Frieden*) momentanément menacée par un acte de violence (*Täter, Opfer*) et assurer la pérennité d'un système stable dans lequel le monopole de la force (*Herrschaft*) est assuré par la ville. Grâce à l'analyse systématique et comparée de sources criminelles abondantes, l'auteur décortique le droit urbain, la typologie des malfaiteurs et de leurs délits à travers l'histoire émouvante de deux bourgeois aux destinées à la fois semblables et opposées. De ces deux auteurs de troubles et de délits, affectés par la mort d'un jeune fils, l'un, batelier, est pauvre et anéanti par la sanction pénale, l'autre, marchand, riche, noble s'abîme dans le désespoir. Dans ses jugements, le *Rat* (conseil) de Constance cherche un équilibre entre les sanctions pénales et les intérêts des

élites, mais aussi un accommodement à la situation économique et sociale des délinquants. Les délits restent jugulés à un niveau qui ne remet pas en cause l'ordre social. Parmi les points originaux de l'étude, on retiendra d'une part la dénégalion d'une société déstabilisée en proie à une violence endémique mais plutôt la constatation d'outrances ponctuelles et ciblées: 15 faits de violence par an pour une ville de 6 à 9000 habitants, les morts restant exceptionnelles. D'autre part, derrière les sanctions, se dessine une sorte de pédagogie et de discipline des comportements délictueux et marginaux. Le ›Rat‹ discute la sanction avec le délinquant en composant souvent avec indulgence une peine dont le but est avant tout de sanctionner (et réparer) la rupture de la paix par des travaux d'intérêt général la participation de voisins ou d'amis en particulier pour les femmes chefs de famille. La société féminine fragile et vite rejetée, bénéficie d'un chapitre entier qui rejoint d'autres études (Claude Gauvard, 1991). Un livre à lire, une histoire humaine, au coeur des systèmes de régulation des sociétés médiévales.

Odile KAMMERER, Mulhouse

Brigitte KLOSTERBERG, *Zur Ehre Gottes und zum Wohl der Familie. Kölner Testamente von Laien und Klerikern im Spätmittelalter*, Köln (Janus) 1995, 326 p. (Kölner Schriften zu Geschichte und Kultur, 22).

A la suite des multiples études menées dès les années '70 et '80 sur les testaments, B. Klosterberg a choisi de porter son attention sur ceux de la ville de Cologne. La conservation remarquable des testaments de cette ville offre une riche base documentaire rassemblant aussi bien les dernières volontés d'hommes, de femmes, de couples que d'ecclésiastiques (chanoines, moines, moniales, curés, etc.). Tous les testaments du XIV<sup>e</sup> siècle ont été analysés (167) tandis qu'une sélection a été effectuée pour ceux du XV<sup>e</sup> s. (tous les 25 ans, 5 ans ont été pris en compte, soit 171 testaments). Dans la perspective d'une étude chronologique, ce choix se justifiait, puisqu'un écart trop important entre les deux siècles aurait par trop influencé la lecture des résultats. Pourtant, cette restriction du nombre de testaments annule la situation documentaire privilégiée de la ville de Cologne. Un traitement systématique des testaments du XV<sup>e</sup> siècle aurait en effet permis d'établir un échantillon numériquement plus adéquat pour une exploitation statistique. Il aurait par ailleurs fourni une base d'analyse plus large et permis de dépasser les oppositions traditionnelles entre laïcs – clergé; hommes – femmes. En effet, B. Klosterberg signale les provenances sociales diverses des testateurs et souligne qu'au XIV<sup>e</sup> s., ce sont surtout les familles dirigeantes, impliquées dans la vie politique de la ville et les marchands qui testent. Au XV<sup>e</sup> siècle, la représentation des marchands demeure certes importante, mais d'autres groupes sociaux ont recours au testament: universitaires, juristes, artisans, etc. Bien qu'une classification sociale des testateurs soit difficile à établir, il aurait été intéressant de définir différents groupes de population et rechercher des attitudes communes ou opposées afin de comprendre si les choix des testateurs sont propres à certaines catégories sociales ou s'ils se reproduisent à plusieurs niveaux de la société. L'appartenance à la noblesse des laïcs ou des clercs ainsi que leur origine géographique auraient pu être utilisés comme des critères d'analyse pertinents. De même au niveau du clergé, une distinction plus fine entre les attitudes du bas et du haut clergé aurait été intéressante.

B. Klosterberg analyse alternativement les testaments des laïcs et du clergé en s'interrogeant sur le lieu de sépulture, les différents destinataires pieux et les destinataires laïcs (parents, serviteurs, etc.). Cette grille respecte scrupuleusement la structure du testament mais accentue la polarisation entre legs à des fins religieuses et legs dont le but serait laïc. Or, cette distinction n'était peut-être pas aussi claire dans l'esprit du testateur. En effet, à l'occasion de l'étude des legs en faveur de la famille, B. Klosterberg constate que les liens de parenté